

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°211
18 février 2013

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Congrès national de la FSU : Le courant Front Unique a combattu Pour que la FSU appelle à l'abrogation du décret « rythmes scolaires » Et au retrait de la loi d'orientation Peillon

Intervention d'Yves Ankaoua le jeudi 14 février pour l'abrogation du décret "rythmes scolaires"

Depuis des semaines, dans les salles des maîtres des écoles, l'examen du décret a révélé à chacun sa nocivité. Il prévoit la dégradation des conditions de travail des enseignants sans aucune amélioration pour les élèves. Mais surtout, il confie aux mairies l'organisation des après-midi, les enseignants se trouvant de fait sous leur tutelle à ce moment-là. C'est donc la remise en cause du caractère national de l'enseignement public qui est initiée.

Le rejet du décret est massif au sein de la profession. Il a conduit le SNUipp à voter deux fois contre le projet de décret.

Ce rejet a permis un mouvement unitaire historique sur la ville de Paris qui a culminé dans la grève du 12 février où plus de 10 000 enseignants ont manifesté en direction du ministère.

On est à un moment crucial.

Pour le gouvernement, ce décret est un point de départ. Il doit réussir pour ne pas compromettre les attaques prévues dans les autres secteurs.

Pour les enseignants des écoles, après 5 ans de coups subis, une nouvelle défaite serait terrible. Ses effets dépasseraient les seules écoles et leurs personnels.

Notre position est attendue. Elle jouera un rôle déterminant dans le bras de fer engagé entre le gouvernement et les enseignants.

Nous sommes la représentation de toute la FSU. Adoptons un message clair sans ambiguïté de soutien au combat des enseignants des écoles contre le décret en déclarant : "Nous exigeons le retrait immédiat du décret "rythmes scolaires", nous exigeons son abrogation."

Motion front Unique : Abrogation du décret « rythmes scolaires »

Le congrès national de la FSU exige l'abrogation immédiate du décret sur les rythmes scolaires.

Pour : 65 ; Contre : 439 ; Abstention : 12 ; Refus de vote : 109

Intervention de Denis Dutheil le vendredi 15 février

Camarades,

On discute de l'action.

Au moment où se tient ce congrès, il y a **un** secteur mobilisé. Ce secteur a **une** revendication.

Or, la 1^{ère} caractéristique du texte « action », c'est qu'il tourne le dos à l'un et à l'autre.

Il y avait un enjeu majeur dans ce congrès :

Le 1^{er} jour, nous étions à la veille de la grève des enseignants des écoles contre le décret « rythmes scolaires ».

Le courant Front Unique a exprimé les aspirations de ce mouvement en proposant à l'ouverture une motion de soutien aux enseignants grévistes, motion qui exigeait du gouvernement l'abrogation de ce décret.

La tribune a refusé de la soumettre au vote et a renvoyé à une date ultérieure, en dépit de l'urgence.

Le 12, les enseignants se sont exprimés clairement avec 60% de grévistes et ils étaient plus de 10 000 à manifester à Paris en direction du ministère, contre le décret.

Les enseignants étaient en droit d'attendre le soutien de la principale fédération syndicale au combat qu'ils mènent pour l'abrogation du décret.

C'était le sens de la motion d'une ligne proposée par Front Unique.

Seuls 69 délégués ont voté pour. 560 délégués ont voté contre. 560 délégués ont refusé de soutenir la revendication des enseignants.

La direction du SNUipp, celle de la FSU nous parlent de réécriture lorsque les enseignants crient abrogation !

Non les enseignants ne veulent pas de la dégradation de leurs conditions de travail, non les enseignants ne veulent pas de leur mise sous tutelle des collectivités locales, que les mairies organisent leur temps de service...

Lorsque Sébastien Sihr a quitté le congrès pour aller en tête du cortège parisien, ce n'était pas pour soutenir cette revendication mais pour la dénaturer.

Ainsi, selon le Figaro, Sébastien Sihr «(...) demande au ministre, partout où les enseignants, les collectivités, les parents sont d'accord sur la mise en œuvre de la réforme, car les conditions sont réunies», qu'elle se fasse en 2013, «mais que partout ailleurs elle soit reportée à 2014».

Mais c'est exactement la position du gouvernement !

Alors que, défendre les personnels, soutenir leurs revendications, organiser leur mobilisation, c'est pourtant le rôle premier des syndicats.

Le vote du congrès signifie un barrage contre le seul mouvement réel qui mobilise les collègues.

Ce vote rend plus difficile le combat contre toutes les autres réformes que prépare le gouvernement :

Projet de loi d'orientation

Projet de loi de « réforme » de l'enseignement supérieur et de la recherche

Projet de loi de décentralisation

Projet de loi entérinant l'accord CFDT-Medef

Et tout ce qu'un gouvernement au service du capital français en faillite veut nous imposer pour nous faire payer sa crise.

Le congrès a refusé d'exiger le retrait de ces projets, apportant ainsi une aide au gouvernement.

Peillon peut se réjouir. Et il n'est pas le seul : le gouvernement peut se réjouir, le patronat peut se réjouir.

Je le rappelle : le congrès était face à un choix : se placer du côté des enseignants ou de celui du gouvernement.

Le congrès a choisi le gouvernement !

Pour autant, rien n'est terminé !

Les collègues vont continuer à chercher les voies du combat. Et le courant Front Unique sera à leurs côtés.

Nous allons retourner dans nos écoles et expliquer à nos collègues la portée du vote du congrès.

Pour poursuivre leur combat, les enseignants auront à s'organiser comme l'ont fait des centaines d'enseignants en région parisienne.

Mais les instits ne sont pas les seuls. Ce sont seulement les premiers à se dresser contre l'offensive de ce gouvernement.

Comme eux, tous les travailleurs auront à se dresser contre cette politique de destruction. Ils auront à imposer aux représentants syndicaux un front uni sur leur revendication. Pour qu'ils rompent avec le gouvernement.

Pour mettre les organisations syndicales au service des revendications des travailleurs et non au service du dialogue social, au compte du gouvernement et du patronat.